

Médicaments et grandes surfaces Ne soyez pas dupes !

M.E. Leclerc affirme que les prix qu'il pratiquerait sur les médicaments dans ses grandes surfaces seraient 25% moins chers ? Mais moins chers par rapport à qui, par rapport à quoi ? La concurrence existe déjà, et depuis longtemps, au sein du réseau pharmaceutique et entre produits contenant le même principe actif. Les politiques de prix pratiquées par nos pharmacies groupées en sont un des exemples et les consommateurs le savent bien. Nos prix sont lisibles et affichés depuis longtemps : ils ont tout loisir de comparer !

Certaines grandes surfaces assènent à grands coups de publicité qu'elles sont les plus à même d'œuvrer en faveur du pouvoir d'achat des Français. Doit-on les croire au moment où sont justement dénoncés le manque de concurrence dans la grande distribution et les écarts de prix d'une même enseigne d'un lieu à un autre ?

A la différence de M.E. Leclerc, les pharmaciens d'officine ne sont pas que des commerçants ! Ils sont avant tout des professionnels de santé. Leur mission première ne consiste pas à vendre des médicaments mais à être un acteur de la chaîne de soins qui place le patient, sa santé et sa sécurité, et non l'argent, au centre de ses préoccupations.

« Combien de fois devra-t-on rappeler qu'un médicament n'est pas une boîte de conserve ! s'indigne Pascal Louis, Président du Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO). La banalisation des médicaments que montre la publicité Leclerc est dangereuse. Elle est porteuse de dérives qui peuvent être préjudiciables pour la santé publique. Qu'il soit prescrit ou non, tout médicament contient un principe actif qui peut être dangereux. C'est toujours le cas même pour les médicaments qui semblent les plus anodins aux yeux du patient tels que le paracétamol et l'ibuprofène : tout dépassement du dosage thérapeutique peut avoir de graves conséquences. Il est, de plus, essentiel de connaître l'environnement thérapeutique global d'un patient avant de délivrer un médicament pour limiter les effets néfastes que ce dernier peut avoir sur la santé notamment chez l'enfant ou la personne âgée. La démagogie consumériste n'a pas lieu d'être quand la santé publique est en jeu ! »

*Le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO) réunit, au travers de 11 Groupements (ALRHEAS, APSARA, CEIDO, COFISANTE, EVOLUPHARM, FORUM SANTE, GIPHAR, GIROPHARM, OPTIPHARM, PLUS PHARMACIE, RESEAU SANTE), 8500 pharmacies et représente près de 50% du chiffre d'affaires total de la profession. Interlocuteur de référence de la profession de pharmacien, il œuvre comme un laboratoire d'idées et mène une réflexion sur la revalorisation des compétences officinales et leur adaptation aux exigences de la société.

www.collectif-groupements-pharmaciens.fr

Contact : Valérie Carlon tél. : 06 12 21 08 30 - Fax : 01 43 35 05 92

e-mail : valerie.carlon@wanadoo.fr